



Travail Dissimulé - VOTRE ACTION EST REQUISE

Cher Fournisseur,

Conformément aux articles L8222-1 / R8222-1 et suivants du code du travail, il nous appartient de recueillir auprès de tous nos fournisseurs (français ou non) la documentation (voir DOCUMENTS OBLIGATOIRES - ANNEXE A) attestant de votre conformité avec le Droit du travail (Travail dissimulé) et vous demandons instamment par la présente votre URGENTE ACTION.

Ces obligations étant d'ordre public, nous vous invitons à collaborer avec "MyProcurement" qui est la Société que GEHC a mandatée pour :

- Rassembler sur sa plateforme les DOCUMENTS OBLIGATOIRES à fournir au format électronique lors de votre inscription, puis tous les 6 mois ;
- Vérifier la conformité et l'authenticité des DOCUMENTS OBLIGATOIRES ;
- Vous contacter à l'expiration des DOCUMENTS OBLIGATOIRES ;
- Archiver les DOCUMENTS OBLIGATOIRES dans un coffre-fort numérique.

La plateforme permettra à votre entreprise, en tant que fournisseur GEHC, de :

- Remplir VOS OBLIGATIONS de nous fournir les DOCUMENTS OBLIGATOIRES d'une manière simple et traçable ;
- Etre à jour sur la réglementation grâce aux rappels ;
- Fournir les DOCUMENTS OBLIGATOIRES à tous vos clients (c'est-à-dire toutes les autres entités GEHC) en ne les téléchargeant qu'une seule fois sur la Plate-forme MyProcurement ;
- Apparaître « CONFORME » dans le tracker de GEHC qui est une CONDITION SUSPENSIVE à la possibilité pour votre société d'accéder à de nouvelles opportunités.

Votre abonnement et l'utilisation de la plateforme <https://myprocurement.fr> sont gratuits et vous permettront de télécharger les DOCUMENTS OBLIGATOIRES une seule fois lors de l'enregistrement puis tous les 6 mois sans avoir à le faire pour tous vos clients GEHC qui utilisent la plateforme puisque MyProcurement les partagera.

Merci de noter que vous êtes tenus de vous INSCRIRE ET TELECHARGER LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LES COMMANDES ACTUELLES, FUTURES MAIS AUSSI PASSES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES. Si vous n'êtes pas le bon contact, veuillez faire parvenir cette lettre au responsable de la conformité / qualité de votre entreprise ou à toute personne que vous jugeriez appropriée.

Pour vous inscrire sur la plateforme :

1. Cliquez sur le lien suivant : <https://myprocurement.fr/universe/public/registration/home.action#/home.action>
2. Entrez votre numéro SIREN ou N° TVA ;
3. Entrez vos données personnelles (nom, prénom, e-mail) ;

Une fois votre inscription approuvée, vous recevrez des informations d'identification qui vous donneront accès à la plateforme.

Si vous ne trouvez pas votre numéro d'identification fiscale, ou si vous rencontrez d'autres problèmes lors de votre inscription, veuillez contacter le service Support: Tél : 01.44.56.30.30 / Mail : support@myprocurement.fr

Meilleures Salutations,
L'équipe GEHC Sourcing Compliance
GehcSourcing.Compliance@ge.com

ANNEXE A

DOCUMENTS OBLIGATOIRES à mettre en ligne sur le site : www.myprocurement.fr

Option A : Documents à fournir si le fournisseur est établi en France

- Un justificatif d'immatriculation

Un KBIS délivré par Infogreffe et datant de moins de 3 mois.

Ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers

Ou un devis, un document publicitaire, une correspondance professionnelle.

Ou un récépissé du dépôt de déclaration pour les personnes morales en cours d'inscription auprès d'un centre de formalité.

- Attestations sociales

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois.

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/declarer-et-payer/obtenir-une-attestation/obtenir-vos-attestations--mode-d.html>

- Liste nominative des salariés étrangers

La liste nominative des salariés étrangers employés par le prestataire et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du Code du travail, précisant pour chaque salarié, conformément à l'article D.8254-2 du Code du travail :

- Sa date d'embauche
- Sa nationalité
- Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail

(Vous pourrez utiliser les modèles de liste à votre disposition sur le site web de MyProcurement)

OPTION B : Documents à fournir si le fournisseur n'est pas établi en France (selon l'article D.8222-8 du Code du travail, ces documents doivent être fournis en français ou accompagnés d'une traduction française)

- Numéro d'identification fiscale

Un document indiquant le numéro d'identification individuel attribué en vertu de l'article 286 ter du code général des impôts

Ou si le fournisseur n'est pas obligé d'avoir un tel numéro, un document attestant l'identité et l'adresse du fournisseur

Ou, le cas échéant, les coordonnées du représentant fiscal du fournisseur en France ;

- Certificats sociaux

Un document attestant de la validité de la situation sociale du fournisseur en vertu du règlement (CE) n ° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'un accord international de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays d'établissement du fournisseur l'exige, un document délivré par l'organisme administratif compétent indiquant que le fournisseur est à jour des déclarations sociales et du paiement des cotisations, ou un document équivalent ou, à défaut, le certificat prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale.

- Preuve d'enregistrement, si obligatoire, dans le pays d'établissement du fournisseur

Un document délivré par les autorités ou un document équivalent attestant de l'immatriculation de la société ;

Ou un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, y compris le nom du fournisseur, son adresse complète et la nature de l'enregistrement ;

Ou pour les entreprises en cours de constitution, un document officiel datant de moins de six mois mentionnant que la demande d'immatriculation est en attente.